



Déclaration préalable

CDEN du 7 février 2014

Le président de la République a affirmé que pour être « plus efficace », l'État devait « dépenser moins ». Il a même jugé l'État « trop lourd, trop lent, trop cher ». Cette image négative de la Fonction publique ajoute à la stigmatisation. Et l'État est toujours pensé comme une charge et non comme un investissement. La FSU a adressé copie d'un courrier à tous les agents au président de la République afin de lui signifier son refus d'une telle stigmatisation et son désaccord avec les propos qu'il a tenus et les projets qu'ils sous-tendent.

En parallèle, le gel du point d'indice pour la quatrième année consécutive et la hausse des cotisations vieillesse ont pour conséquence une baisse des salaires des fonctionnaires, ce que la FSU dénonce vigoureusement.

Les dernières informations qui font état du gel des avancements et des promotions ou de l'allongement de la durée des échelons sonnent comme une nième provocation de la part d'un gouvernement qui cède face aux populismes de tout crin mais maltraite ses fonctionnaires sans état d'âme. La FSU refuse que les fonctionnaires soient encore une fois ponctionnés pour financer les baisses de cotisations offertes aux entreprises sans contrepartie.

Pour la rentrée prochaine, les créations de postes dans le 1^{er} comme dans le 2nd degré seront insuffisantes pour réparer les dégâts causés par le gouvernement précédent. Pour déployer les nouveaux dispositifs (PDMQDC, moins de trois ans), alléger le service des enseignants en Éducation Prioritaire, baisser significativement les effectifs dans les classes pour permettre de meilleures conditions d'enseignement, la FSU exige une augmentation du nombre de recrutements afin d'amplifier très fortement les créations de postes. Ce sont plusieurs dizaines de milliers d'emplois qui sont nécessaires sur tout le territoire national. Faute de créations de postes en nombre suffisant, cela risque d'amener une hausse des

effectifs dans toutes les classes et une augmentation du nombre d'heures supplémentaires ainsi qu'une dégradation des conditions de travail.

La FSU rappelle également son attachement au statut de fonctionnaire d'État des enseignants et son refus de toute déréglementation. Elle dénonce les conséquences de la mise en place actuelle des réformes qui impactent les obligations de service de plusieurs catégories de personnels (remplaçants, décharge de service...) et elle portera partout où cela sera nécessaire son opposition aux projets d'annualisation des obligations réglementaires de service des enseignants.

Les opérations de cartes scolaires du 1^{er} degré sont repoussées pour des raisons électoralistes au printemps, ce qui aura des conséquences sur l'organisation des écoles avec une affectation des personnels très perturbée et donc une préparation de rentrée difficile pour les collègues nommés le dernier jour de l'année scolaire. La FSU dénonce fermement ce report, nouveau signe du mépris d'un ministre qui disait pourtant être à l'écoute des enseignants.

Ces opérations seront l'occasion de chiffrer les besoins des écoles pour appuyer notre demande d'accélération des créations de postes.

La FSU s'oppose à toutes les fermetures de divisions et à toutes les suppressions de SEGPA.

La FSU s'insurge contre le choix du ministre de privilégier les professionnels du tourisme plutôt que les élèves en accédant à leurs revendications calendaires, mettant ainsi en place un calendrier annuel peu respectueux des élèves, notamment en 2016-2017.

La FSU porte la demande de non-généralisation de la réforme des rythmes à la rentrée prochaine, la suspension de sa mise en œuvre et la réécriture du décret. Le décret actuel porte en effet le risque d'une adaptation locale du fonctionnement de l'école publique qui creuserait les inégalités entre les élèves, les écoles, les territoires. La FSU estime qu'une réforme des rythmes est nécessaire pour ne pas en rester à la semaine de 4 jours imposée par M. Darcos, et à laquelle elle s'est toujours opposée. Une autre réforme des rythmes efficace pour l'école doit obligatoirement conjuguer réussite de tous sur le temps scolaire et amélioration des conditions de travail de tous les personnels. Un cadrage national fort est indispensable tout en laissant des possibilités de dérogations à l'initiative des conseils d'école et dans l'intérêt du service public d'éducation nationale.

Les activités périscolaires doivent être assurées pour tous les enfants sur tout le territoire avec les financements nécessaires, afin de respecter les principes de qualité, d'égalité, de laïcité et de gratuité. Ces activités ne doivent pas empiéter ou se substituer aux apprentissages scolaires. La FSU dénonce la mise en concurrence des

écoles, fondée sur l'offre péri-éducative proposée aux familles et le maintien de la semaine de 4 jours dans les établissements privés.

De même elle dénonce dans cette réforme que ce soient les choix budgétaires, politiques ou des contraintes d'organisation, notamment de transport, qui la pilotent. La FSU refuse que la politique de décentralisation se traduise par un transfert des missions des écoles aux collectivités territoriales.

Plusieurs principes animent notre engagement syndical.

D'abord, la croyance forcenée dans l'amélioration du service public d'éducation, qui passe par un enseignement de qualité, porteur d'ambition pour les élèves, en termes de contenus formateurs, de diplômes, d'épanouissement, mais aussi pour les personnels, en termes de conditions de travail, de reconnaissance, et d'épanouissement. Les conditions qui sont faites et que l'on prépare ici, ne vont pas encore dans le bon sens. Nous en débattons tout à l'heure.

Ensuite, nous croyons en la démocratie. Exercice difficile, car il prend du temps et parce qu'il est trop souvent devenu une pure formalité, une tâche de plus dont les hiérarchies doivent s'acquitter.

A la FSU, nous pensons que l'exercice démocratique est un devoir. Même s'il a ses limites, la loi, la réglementation, permet aux différents niveaux hiérarchiques de débattre, d'écouter et même parfois d'entendre les personnels par la voix de leurs représentants.

Cela suppose une relation de confiance qui a disparu.

Dans les établissements, les délais de transmission des documents préparatoires aux différentes instances ne sont plus respectés. Déjà, des AG de personnels sont convoquées par les directions, des Commissions permanentes et des Conseils d'administration se tiennent alors que le CTSD ne se réunit qu'aujourd'hui.

La voix des personnels, des usagers, des représentants des parents d'élèves est réduite, repoussée, évincée. Par un courrier en date du 16 avril 2013, le secrétaire général de notre académie accède à la demande d'un syndicat des chefs d'établissements en autorisant que les CA votent la répartition "avant la fin de l'année scolaire" en veillant tout de même, "à ce que la date de tenue du CA" n'empêche pas "un nombre suffisant d'administrateurs".

Cela ressemble à une mauvaise plaisanterie !

D'une part, cela confirme que trop souvent les directions confondent autonomie de l'établissement et autonomie du chef d'établissement. En effet, en s'affranchissant d'un débat contradictoire sur l'utilisation des dotations, la direction peut imposer des

choix sans concertation, et au mépris des avis des personnels, premiers concernés et souvent porteurs de propositions engageantes. Ce déni de démocratie affaiblit d'année en année l'implication des personnels dans les instances d'établissement, mais c'est peut être ce qui est recherché.

D'autre part, cela met en difficulté les équipes. Une rentrée, au delà de la simple question des suppressions / créations de postes, se prépare. C'est à dire qu'elle nécessite de faire des choix en amont, notamment sur le nombre d'heures attribué par discipline, et par niveau. Ces choix ont des conséquences pédagogiques importantes pour les élèves et des répercussions sur l'organisation des services des enseignants. En effet, comment concevoir qu'un enseignant ne connaisse ses niveaux d'enseignement que début juillet ? Un enseignant impliqué dans son travail doit être en mesure de prévoir au plus tôt les projets disciplinaires, interdisciplinaires, culturels, scientifiques qu'il mènera, et en connaissance de cause. Ce travail en amont ne saurait être anéanti par des décisions repoussées à la veille des vacances !

Vous l'aurez compris, ce qui est présenté comme un souci d'efficacité par certaines équipes de direction qui prétendent nécessaire de faire voter une répartition au plus proche de ce qu'elle sera à la rentrée scolaire, ne nous paraît qu'une excuse pour ne pas s'encombrer de l'avis des CA, qui il est vrai, n'est pas toujours le même que celui du chef...

Si le souci était réellement de faire coller le vote du CA à la réalité appliquée à la rentrée, à la FSU, nous avons une autre proposition, qui donne la part belle aux débats et à la démocratie locale : réunissons les CA à chaque fois que des modifications sensibles de la dotation horaire ont lieu, et faisons voter la nouvelle répartition.

Ainsi, les CA ne ressembleront plus à des chambres d'enregistrement ennuyeuses et formelles.

Sur un plan plus général, la FSU salue les priorités données en termes de moyens et d'accompagnement aux établissements les plus confrontés aux difficultés scolaires. Cependant, les nécessaires mesures de renforcement de moyens dans ces zones, qui seront encore abondés à la rentrée prochaine, ne doivent pas se faire au détriment des autres établissements. Nous continuons aussi de demander que les mesures ECLAIR, qui avaient gravement atteint la cohésion des équipes, soient supprimées dès cette année, comme le recrutement local ou les lettres de mission. Par ailleurs, les annonces ministérielles de pondération de service vont dans le bon sens mais leur compensation en heures supplémentaires ruine les intentions du ministère en terme d'allègement du temps de service. De ce fait, le taux d'HSA de César Franck et d'Etouvie est tout à fait déraisonnable (92 HSA pour une dotation de 715 heures pour ce dernier !). De même, les directions cherchent déjà à imposer aux équipes des

remplissages divers, y compris de la prise en charge d'élèves. C'est dénaturer l'esprit de la pondération. Loin d'alléger la charge de travail, ces dispositions locales ne feraient que l'aggraver.

Nous restons aussi inquiets sur le devenir des RRS, et en particulier certains collèges comme Ailly-sur-Somme, dont le H/E plonge d'année en année à tel point qu'il est en dessous de la moyenne départementale.

Concernant l'ensemble des collèges, ils continuent de souffrir dans notre département comme ailleurs d'une sous-dotation chronique, aggravée par un taux d'HSA trop important.

Le taux d'encadrement reste bien faible malgré les heures réinjectées, au regard des effectifs qui eux n'ont pas fondu. Dans ces conditions, difficile, voire impossible de traiter la difficulté scolaire et les inégalités sociales toujours plus éclatantes.

Le rapport PISA nous l'a suffisamment rappelé : l'école est en panne, et cela fait longtemps que nous en faisons le constat. Notons toutefois que les résultats mis en exergue par PISA révèlent le niveau d'élèves tous issus de la génération socle commun et scolarisés dans un contexte de coupes sombres dans les dotations horaires.

Il est temps que le collège soit lui aussi considéré comme une priorité. Un des leviers qui permettrait de faire progresser nos élèves consiste à redonner du temps aux apprentissages, en baissant le nombre des élèves par classe, et en permettant des horaires dédoublés dans toutes les disciplines.